la plateforme.
formation.économie.travail.

Aperçu de la session

Session d'hiver 2019 | 02. – 20. décembre

La plateforme représente les intérêts communs dans la sphère politique et publique d'Employés Suisse, de la Société des employés de commerce, de l'Association suisse des cadres, de la Société zurichoise de gestion des ressources humaines et de veb.ch, l'organisation suisse des experts en finance, controlling et comptabilité. Ensemble, ces associations défendent les intérêts de quelque 88 000 membres sur des thèmes de politique de formation, de politique économique et de politique des employés. Le but est de concentrer leurs intérêts politiques supérieurs et de contribuer à la percée de solutions consensuelles et de compromis.
secsuisse.ch/plateforme

Vue d'ensemble

		CONSEIL DES ETATS	RECOMMANDATION
09.12.2019	*19.026*	**Pour une immigration modérée (initiative de limitation)**	Rejet
12.12.2019	*19.051*	**Prestation transitoire pour les chômeurs âgés**	Adoption conditionnelle
17.12.2019	*19.4378*	**Solution transitoire pour mettre un terme à la pénalisation fiscale des couples mariés**	Rejet

		CONSEIL NATIONAL	RECOMMANDATION
03.12.2019	*19.3416*	**Négociations complémentaires au sujet de l'accord institutionnel avec l'UE**	Rejet
18.12.2019	*18.034*	**Loi sur l'impôt fédéral direct (imposition équilibrée des couples et de la famille)**	Renvoi du projet

CONSEIL DES ETATS

09.12.2019

19.026 Objet du Conseil fédéral
Pour une immigration modérée (initiative de limitation)
Renoncer à la libre circulation des personnes signifierait la fin des accords bilatéraux I.

L'Union Européenne est le principal partenaire commercial de la Suisse. Le libre-échange de marchandises, de capital, de prestations et la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE sont indispensables à l'économie suisse. Les accords bilatéraux I sont extrêmement profitables pour la Suisse et bénéficient d'un soutien solide auprès de la population. Il est imprudent d'affirmer que la Suisse dispose de suffisamment de main-d'œuvre pour alimenter le marché du travail. Un retour au cauchemar bureaucratique du statut de saisonnier est également à exclure. La *plateforme* s'oppose à cette attaque frontale contre le pôle économique et de recherche suisse.

12.12.2019

19.051 Objet du Conseil fédéral
Prestation transitoire pour les chômeurs âgés
La mise en œuvre doit être accompagnée d'un suivi étroit et doit être justifiée de manière adéquate.

La *plateforme* se penche sur la question des travailleurs âgés de manière approfondie et mène actuellement une enquête sur le thème de la gestion des âges. Les résultats seront présentés lors de la session de printemps 2020. La prestation transitoire soutient les chômeurs âgés peu de temps avant l'âge de la retraite et permet une transition anticipée vers la retraite sans porter atteinte à la situation financière des personnes concernées. Selon la *plateforme*, la reprise des dispositions de la LPC révisée, la modification des conditions requises pour en bénéficier et les règles de calcul sont appropriées. Associé aux autres mesures du bouquet de mesures du Conseil fédéral, il est particulièrement compréhensible d'introduire un plafonnement de la prestation transitoire, afin de créer des incitations au travail.

En revanche, il n'est pas compréhensible de justifier la mesure par des craintes et par une tendance à plus de concurrence en raison de la libre circulation des personnes. Il est préoccupant de ne pas se baser sur des faits, mais sur des éventualités et des peurs pour lancer un bouquet de mesures pesant plusieurs millions – et c'est un euphémisme. Selon de nombreuses études, entre autres le rapport de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes du SECO, **la main-d'œuvre étrangère n'entraîne aucun effet d'éviction et aucune conséquence négative sur les salaires suisses n'a été constatée**. Ainsi, le Conseil fédéral confirme les arguments des personnes à l'origine de l'initiative de limitation, plutôt que de les réfuter.

Au bout du compte, avec la prestation transitoire proposée, la Suisse entre en terrain inconnu. L'effet de la mesure sur le marché du travail est incertain. Les associations de la *plateforme* demandent donc un **suivi étroit de la mesure**. Premièrement, la taille du groupe des personnes âgées de 50 à 64 ans devrait se réduire considérablement après 2030 sur la base des prévisions d'évolution de la population. Deuxièmement, il convient d'assurer que la mesure ne mènera pas à une hausse de licenciements de personnes approchant la fin de la cinquantaine.

17.12.2019

19.4378 Motion déposée au Conseil des Etats (CER)
Solution transitoire pour mettre un terme à la pénalisation fiscale des couples mariés
Une extension du bricolage fiscal dans le domaine de l'imposition des couples n'est pas judicieuse.

La *plateforme* salue le renvoi du projet du Conseil fédéral sur l'impôt fédéral direct (imposition équilibrée des couples et de la famille), afin qu'une solution adaptée à notre époque puisse enfin être trouvée. Une extension du bricolage fiscal au moyen d'une solution transitoire n'est pas judicieuse, d'autant plus que le Parlement a déjà approuvé des déductions fiscales lors de la session précédente, sans effet sur l'évolution de la population active en ce qui concerne l'impôt fédéral direct.

CONSEIL NATIONAL

03.12.2019

19.3416 Motion déposée au Conseil des Etats (CER)
Négociations complémentaires au sujet de l'accord institutionnel avec l'UE
La *plateforme* refuse de nouvelles négociations avec l'UE.

Avec l'accord institutionnel, la Suisse a atteint un bon résultat à la suite des négociations. Toute forme de coopération exige des compromis et des mécanismes fixes de règlements des différends. Les arguments de la Commission du Conseil des Etats laissent entendre que le présent accord-cadre institutionnel serait non pas le résultat de négociations durement menées pendant cinq ans, mais une première « offre » de l'UE. De plus, il n'est pas tenu compte du fait que la délégation suisse n'avait pas mandat de négociation pour les discussions concernant les mesures d'accompagnement. Les aides d'Etat sont également un sujet primordial depuis des années, mais les propositions concrètes du Parlement à cet égard ont été jusqu'ici bloquées. La Commission insiste sur des exigences maximalistes et ne prend ainsi pas en compte les explications détaillées du Conseil fédéral, les nombreux rapports (indépendants) des experts ainsi que l'opinion publique – tout en étant consciente qu'une « amélioration » équivaut à de nouvelles négociations. Un ajournement jusqu'à la fin de la votation sur l'initiative de limitation est un signe de faiblesse et représente un symptôme de l'impossibilité croissante d'introduire des réformes dont la portée serait importante pour la Suisse. La motion doit donc être impérativement rejetée et une entière confiance doit être accordée au Conseil fédéral concernant les éléments à clarifier avec l'UE.

18.12.2019

18.034 Objet du Conseil fédéral
Loi sur l'impôt fédéral direct (imposition équilibrée des couples et de la famille)
Le projet du Conseil fédéral n'est pas indépendant de l'état civil et a un effet modeste sur l'évolution de la population active. Un renvoi doit avoir lieu.

Le projet du Conseil fédéral amène certes des incitations au travail positives pour les conjoints qui réalisent le revenu secondaire, mais seulement pour les couples mariés dont les deux revenus sont semblables. En conséquence, l'effet sur l'évolution de la population active est environ un tiers plus faible qu'avec l'introduction d'une imposition purement individuelle. De plus, le projet du Conseil

fédéral favorise nettement les couples mariés et les partenariats enregistrés, mais entraîne une charge supplémentaire pour les couples de concubins. Le système proposé par le Conseil fédéral ne remplit donc pas l'exigence d'indépendance de l'état civil et il est ainsi déjà obsolète. La *plateforme* demande un système fiscal indépendant de l'état civil, tel que le système « *d'imposition individuelle modifiée* » présenté au mois de mai par la *Müller-Möhl Foundation*, qui permet un allégement fiscal des foyers avec enfants et qui a un effet plus conséquent sur l'évolution de la population active. Le Conseil fédéral doit impérativement revoir sa copie.

Pour de plus amples informations :

Dr. Ursula Häfliger
Responsable politique de la Société des employés de commerce et Directrice de la *plateforme*
T +41 44 283 45 78, *politik@kfmv.ch*

secsuisse.ch/plateforme